P R O V I N C E D E Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 4 décembre 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Diane Pineault;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents

1. En ouverture de séance, monsieur Marcel Belzile, maire, fait la lecture du texte intitulé *Le test des trois passoirs de Socrate* concernant la filtration des informations que l'on désire transmettre.

Résolution 2017-12-480 **Ordre du jour**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
4 décembre 2017
Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence et mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de novembre 2017;
5. Comptes à accepter – Novembre 2017;
6. Administration :
    1. Informations et suivis du maire :
        a) Messe du 1er janvier 2018 à 10 h 30;
        b) Rencontre avec les employés;
        c) Rencontre avec les organismes;
        d) Paiement des taxes;
        e) Protocoles d'entente avec Commission Scolaire;

f) Centre sportif David-Pelletier;
g) MRC de La Matapédia – Implication comme maire;

2. Représentant(e)s du conseil municipal sur les différents comités;
3. Modification au calendrier des réunions 2017;
4. Adoption du calendrier des réunions 2018;
5. Déclarations des intérêts pécuniaires – Dépôt;

7. Dépôt de documents :
    1. CN – Lettre déneigement;
    2. Conflit d'horaire – Location Salon des Mots et Bingo;
    3. MAMOT – Remerciements au président d'élections;
    4. La Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent – Félicitations aux élues;
    5. Ministère de la Sécurité publique – Semaine de prévention incendie – Remerciements;
    6. CISSS – Désignation d'un médecin responsable en conformité à la Loi sur la santé et sécurité au travail;
    7. Toponymie – Modification route 6 – Démarches juillet 2014;
    8. Hydro-Québec – Félicitations;
    9. Monsieur Rémi Massé – Félicitations;
    10. Cogeco Connexion – Félicitations;
    11. Centre Chrétien d'Amqui – Félicitations;
    12. Sécurité publique – Besoins 2018-2019;
    13. MMQ – Fermeture de dossier;
    14. Chambre de commerce – Infolettre;
    15. MAMOT – Règles contractuelles;
    16. Prix Hommage bénévolat-Québec – Candidature Marie Element;

8. Demandes d'appui :
    1. Maison de la Culture :
        a) Rencontre;
        b) Délimitation du stationnement;
        c) Financement;
    2. L'Accorderie de la Matapédia – Prêt de salle;
    3. Comité enrichissement musique;
    4. Salon des Mots de La Matapédia 2018;

9. Invitations :
    1. Rencontre d'information « Démystifier le budget municipal »;
    2. OMH – Souper des fêtes;

10. Urbanisme :
    1. Document d'information;
    2. Offre de services pour la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage;
    3. Règlement 2017-18 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Avis de motion;
    4. Règlement 2017-18 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Adoption du projet;
    5. Règlement 2017-19 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Avis de motion;
    6. Règlement 2017-19 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Adoption du premier projet;

11. Taxe d'accise 2014-2018 :
    1. Paiement de factures;
    2. Budget additionnel – 30693TT – Sous-projet 500;

12. Caserne de pompiers :
    1. Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de factures;
    2. Liste des déficiences #3;
    3. Suivi d'avancement des travaux;
    4. Certificat de réception provisoire;

13. Mise aux normes de l'eau potable :
    1. Règlement 2017-06 – Paiement de factures;

2. Lot 2 – Procès-verbal #3;
3. Lot 1 – Dénonciations de contrat;
4. Relocalisation PP5 – Plan cadastral;
5. Hydro-Québec – Branchement usine de filtration;
6. Échéancier des travaux;

14. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
    1. ;

15. Amélioration rang 3 et route Melucq :
    1. Règlement 2016-21 – Paiement de facture;
    2. Fin de contrat pour les travaux de réfection de la route Melucq – Programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet AIRRL;
    3. Fin de contrat pour les travaux de réfection du 3e rang, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet AIRRL;
    4. Route Melucq – Ajout de glissières;

16. Route du Lac-Malcolm;
    1. Règlement 2017-05 – Paiement de facture;
    2. Entente entre les municipalités de Sayabec, Saint-Noël, Saint-Damase – Autorisation;
    3. Règlement 2017-15 décrétant une dépense de 1 989 960 $ et un emprunt de 1 989 960 $ pour la réfection de la route du Lac-Malcolm située sur le territoire des municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase – Adoption;

17. Remplacement du système de réfrigération :
    1. ;

18. Ressources humaines :
    1. Monsieur Serge Tremblay – Début d'emploi au poste d'opérateur;

19. Réfection rang 2;
    1. Règlement 2017-16 décrétant une dépense de 722 487 $ et un emprunt de 722 487 $ pour la réfection de la route Pouliot et du deuxième rang vers Val-Brillant – Adoption;
    2. Règlement 2017-17 décrétant une dépense de 1 614 803 $ et un emprunt 1 614 803 $ pour la reconstruction de la route du deuxième rang vers St-Cléophas – Adoption;

20. OMH :
    1. Budget révisé;

21. Développement acéricole :
    1. SERV – Rencontre avec Bermond Roussel;

22. Développement résidentiel dans la zone 31R :
    1. Demande de modification au certificat d'autorisation;
    2. Modification au schéma d'aménagement régional – Offre de services et mandat;

23. Règlements :
    1. Budget 2018 – Avis de motion;
    2. Emprunt pour l'achat d'une surfaceuse électrique – Avis de motion;

24. Demande de ressource pour le Comité du 125e au service de développement de la MRC de La Matapédia;

25. Affaires nouvelles :
    1. Billets des Voix de La Vallée;
    2. Groupe Bouffard – Bris biomasse;
    3. Groupe Bouffard – Biomasse;

26. Période de questions;

27. Prochaine réunion – 12 décembre 2017;

28. Ajournement de la séance.

Période de questions :

1. Fête au Village : Est-ce que l'on peut faire que la Fête au Village soit une fête avec un impact régional?

2. Au sujet du centre de conditionnement physique, est-ce que c'est possible d'affecter la coordonnatrice des loisirs au centre de conditionnement physique?

Résolution 2017-12-481 **Procès-verbaux**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de novembre 2017 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2017-12-482 **Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de novembre 2017 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 35 877.91 $, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
BEAULIEU JEAN-GUY	506.01 $
ADMQ	3 811.42 $
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	655.00 $
BELOTEQ	3 875.83 $
LABORATOIRE BSL	1 242.87 $
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	115.88 $
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	441.22 $
CENTRE BUREAUTIQUE	84.34 $
CLEROBEC INC.	463.65 $
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	1 275.58 $
DECARTECQ INC.	2 307.25 $
DÉFI PREMIERS SECOURS	252.95 $
DICOM EXPRESS	86.48 $
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	934.27 $
FAMILI-PRIX	142.02 $
FLEURISTE DESJARDINS ENR.	109.92 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	48.00 $
GAGNON IMAGE	1 607.35 $
GROUPE BOUFFARD	2 122.04 $
GROUPE LECHASSEUR	3 729.59 $

GROUPE SPORT-INTER PLUS	203.23 $
SPORTS EXPERTS AMQUI	114.41 $
JEAN RAYMOND	100.00 $
JOURNAL DU BRICK A BRACK INC.	14.38 $
LAMARRE CLAUDETTE	164.82 $
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	354.12 $
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	447.50 $
LES ENTREPRISES PLOURDE	91.93 $
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	561.66 $
OUELLET JÉRÉMIE	247.50 $
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	866.90 $
PAUSE CAFÉ MAT INC.	16.50 $
PELLETIER ANTOINE	41.48 $
POIRIER GINA	174.09 $
PRODUCTIONS HUGUES POMERLEAU INC.	1 379.70 $
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	927.82 $
REAL HUOT INC.	896.43 $
RPF LTÉE	277.32 $
SÉCURITÉ BERGER	213.41 $
SERRURIER FILLION INC.	17.20 $
SERVICES KOPILAB ENR.	180.20 $
SONIC	3 161.83 $
SUPÉRIEUR PROPANE	973.97 $
SUPERMARCHE BERGER INC.	140.58 $
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 $
USINAGE FOURNIER ENR.	245.76 $
VIGNEAULT ET VIENS	40.22 $
TOTAL	**35 877.91 $**

Administration – Information et suivi du maire :

6.1

a. Les membres du conseil sont invités à assister à la messe du 1er janvier 2018 qui aura lieu à l'église de Sayabec à 10 h 30.

b. Monsieur Belzile informe les membres du conseil qu'il y a eu une rencontre des employés le 29 novembre dernier à laquelle il a pris part.

c. Monsieur Belzile souhaite provoquer des rencontres avec les organismes et avoir des discussions d'échange d'idées après les fêtes.

d. Les membres du conseil vont analyser le nombre de versements du paiement des taxes.

e. Une rencontre avec les directions des écoles primaire et secondaire de Sayabec aura lieu le 14 décembre prochain. Les protocoles d'entente seront discutés.

f. La Zamboni est défectueuse, le moteur brule mal le propane ce qui provoque de trop grandes émanations de CO^2. Elle a donc été remisée.

g. Monsieur Belzile a été nommé sur plusieurs comités à la MRC de La Matapédia, principalement il est d'office à l'exécutif de la MRC et

sur le comité de la Sécurité publique.

Résolution 2017-12-483 **Administration – Représentant(e)s du conseil municipal sur les différents comités**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer les représentant(e)s du conseil municipal sur les différents comités gravitant autour de la municipalité de la façon suivante :

Comités	**Membres du conseil délégués**
- OMH/Logement social - Promotion et accueil des nouveaux arrivants - Responsable des questions familiales - Urbanisme - Embellissement	Bruno Côté *Adjoint :* Frédéric Caron
- Services de sécurité incendie - Sécurité publique - Traitement des eaux usée et potable - Réseau routier - Travaux publics/garage municipal - Maison des Jeunes	Jimmy Bouillon *Adjoint :* Patrick Santerre
- Développement socio-économique - Relations stratégiques avec les entreprises, les promoteurs et les investisseurs	Patrick Santerre *Adjoint :* Jimmy Bouillon
- Développement communautaire et loisirs - Comité des loisirs - Centre sportif/Centre communautaire - Terrain de jeux - Sentiers Mic-Mac - Table d'Harmonisation	Frédéric Caron Diane Pineault
- Arts et culture - Gare Patrimoniale/Maison de la Culture - Relation et ententes avec la Commission scolaire/Bibliothèque - Fête au village - Salon des Mots - Analyse périodique et suivi budgétaire - Relation de travail/Santé et sécurité - Mouvement de la main-d'œuvre	Manon Lacroix *Adjoint :* Bruno Côté

Résolution 2017-12-484 **Administration – Modification au calendrier des réunions**

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et

adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE ce même article stipule que, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la présentation et l'adoption du budget initialement prévue le 18 décembre 2017 soit déplacée au 22 janvier 2018 à compter de 19 h 30.

Résolution 2017-12-485 **Administration – Calendrier des réunions 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018.
- Que ces séances se tiendront le lundi (sauf exception) et débuteront à 19 h 30.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL CALENDRIER ANNÉE 2018	
MOIS	**DATE**
JANVIER	15
FÉVRIER	12
MARS	12
AVRIL	9
MAI	7
JUIN	4
JUILLET	3*
AOÛT	14*
SEPTEMBRE	4*
OCTOBRE	1
NOVEMBRE	5
DÉCEMBRE	3 et 17 Présentation du budget 2019

* Réunion le mardi

6.4. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de messieurs Marcel Belzile, maire, et Frédéric Caron, conseiller, ainsi que mesdames Manon Lacroix et Diane Pineault, conseillères.

Dépôt de documents :

7.1. Dépôt d'une correspondance de la part du CN concernant les consignes et bonnes pratiques pour les opérations de déneigements aux passages à niveau publics.

7.2. Dépôt d'une résolution adoptée par le conseil d'administration des Chevaliers de Colomb concernant un conflit d'horaire entre le bingo et le Salon des Mots. Des rencontres et discussions ont permis d'en venir à un règlement, les Chevaliers de Colomb modifieront leurs dates de bingo afin de libérer la salle le jeudi de la semaine du Salon des Mots.

7.3. Dépôt de la lettre de MAMOT qui remercie les président(e)s d'élection pour le travail accompli lors des élections de cet automne.

7.4. Une lettre de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent a été envoyée aux nouvelles conseillères élues afin de les féliciter et de présenter l'organisme.

7.5. Une correspondance du ministère de la Sécurité publique du Québec nous a été transmise afin de remercier les organisations municipales pour la participation à la Semaine de prévention des incendies tenue du 8 au 14 octobre dernier.

7.6. Une correspondance du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-St-Laurent nous informe de l'identité du médecin désigné selon la procédure décrite aux articles 117 et 120 de la Loi sur la santé et la sécurité au travail et agissant à titre de médecin responsable en santé au travail, docteure Marie Andrée Pigeon.

7.7. Dépôt des démarches et discussions réalisées en 2014 par monsieur Jean-Yves Thériault concernant le changement de nom d'une partie de la route 132 (anciennement route 6, qui passe derrière les Entreprises Plourde).

7.8. Une lettre d'Hydro Québec offrant ses plus sincères félicitations à monsieur Marcel Belzile, maire, pour son élection en novembre dernier.

7.9. Dépôt d'une lettre de monsieur Rémi Massé, député Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia félicitant monsieur Marcel Belzile, maire, pour son élection en novembre dernier.

7.10. Une lettre de Cogeco Connexion offre ses félicitations à monsieur Marcel Belzile, maire, pour son élection en novembre dernier et profite de l'occasion pour présenter son offre de services.

7.11. Une lettre du Centre Chrétien d'Amqui félicite monsieur Marcel Belzile, maire, pour son élection en novembre dernier.

7.12. Notre nouveau policier parrain, monsieur Kevin Asselin, est passé la semaine dernière et nous a remis la feuille des besoins 2018-2019 en sécurité publique. Les besoins seront discutés et la feuille remplie prochainement.

7.13. La MMQ nous transmet un avis de fermeture de dossier sinistre dans le dossier de réclamations de madame et monsieur Colette et Rodrigue Lévesque.

7.14. Dépôt de l'Infolettre transmis par la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia le 29 octobre dernier.

7.15. Rappel, de la part du MAMOT, des règles contractuelles.

7.16. Dépôt du dossier de candidature de madame Marie Element pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2018.

8.1a. Comme demandé par la Gare patrimoniale/Maison de la Culture, une rencontre a eu lieu entre l'organisme et les membres du conseil municipal le mercredi 29 novembre dernier en soirée.

8.1b. Délimitation du stationnement.

8.1c. Ce point sera à l'étude lors de la préparation du budget 2018.

Résolution 2017-12-486 **Demande d'appui – L'Accorderie de la Matapédia**

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le prêt de la salle de conférence gratuitement à l'organisme matapédien L'Accorderie de La Matapédia qui désire y tenir une rencontre d'information une fois par mois pour informer la population de son fonctionnement et les avantages que l'Accorderie peut apporter aux citoyens.. Les réservations devront toujours être prises préalablement auprès d'Isabelle Bouchard au secrétariat de la municipalité.

8.3. Ce point sera à l'étude lors de la préparation du budget 2018.

8.4. Ce point sera à l'étude lors de la préparation du budget 2018.

Résolution 2017-12-487 **Invitation – Table de concertation des femmes du Bas-St-Laurent – Rencontre d'information « Démystifier le budget municipal »**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Manon Lacroix, conseillère, à la rencontre d'information « Démystifier le budget municipal » organisée par la Table de concertation des femmes du Bas-St-Laurent à la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers de Mont-Joli le 8 décembre prochain de 13 h 30 à 16 h 30. Il n'y a pas de cout lié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2017-12-488 **Invitation – OMH de Sayabec – Souper de Noël**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la présence de messieurs Marcel Belzile, maire, et Bruno Côté, conseiller, au souper de Noël organisé par l'Office municipal d'habitation de Sayabec le mardi 12 décembre prochain à compter de 17 h. Il n'y a pas de cout pour cette invitation.

10.1 Dépôt du document résumant les différents points abordés lors de la rencontre avec le monsieur Bertin Denis du service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia tenue le 22 novembre dernier.

Résolution 2017-12-489 **Urbanisme – Offre de services pour la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services pour la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage préparée par monsieur Bertin Denis, directeur du service d'urbanisme et d'aménagement à la MRC de La Matapédia et s'élevant au montant total de 1 140.60 $, non taxé.

Résolution 2017-12-490 **Urbanisme – Règlement 2017-18 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Diane Pineault, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme de manière à ajouter à la liste des usages compatibles à une affectation commerciale centrale l'usage industrie de préparation des fruits et des légumes.

Résolution 2017-12-491

Urbanisme – Règlement 2017-18 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Projet de règlement

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-18

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sayabec est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier son plan d'urbanisme de manière à permettre la construction d'une industrie de préparation des fruits et des légumes dans l'affectation commerciale centrale sur le boulevard Joubert Est.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-18 lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 15 janvier 2018 au centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

2° que le projet de règlement numéro 2017-18 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement numéro 2017-18 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 USAGES COMPATIBLES À UNE AFFECTATION RÉCRÉATIVE

L'article 3.2.2 du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) est modifié par l'insertion, après : « chaufferie à la biomasse (usage principal) » dans le paragraphe d), de : « industrie de préparation des fruits et des légumes ».

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté à Sayabec à la séance ordinaire du 4 décembre 2017

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution 2017-12-492 **Urbanisme – Règlement 2017-19 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Diane Pineault, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2005-04 de manière à autoriser spécifiquement un usage industriel de préparation des fruits et des légumes dans la zone 67 Cc.

Résolution 2017-12-493 **Urbanisme – Règlement 2017-19 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Premier projet de règlement**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-19

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sayabec est régie par le *Code*

municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier son règlement de zonage de manière à permettre spécifiquement la construction d'une industrie de préparation des fruits et des légumes dans la zone 67 Cc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

1° de tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 2017-19 lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 15 janvier 2018 au centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

2° que le premier projet de règlement numéro 2017-19 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement numéro 2017-19 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-04 ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 USAGE

L'article 3.2 est modifié par le remplacement du mot « confiserie » par le mot « conserverie » de l'usage associé au code 2031 de la classe d'usage *Industrie I : manufacturier léger (ou peu contraignant).*

ARTICLE 4 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Le tableau 5.1 (grille des spécifications) du *règlement de zonage numéro 2005-04* est modifié par :

1° l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne 67 et de la ligne USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, de « 26 »;

2° l'insertion, dans la dernière ligne du tableau du troisième feuillet, de : « **Note 26** : usage 2031 (Conserverie de fruits et de légumes de moins de 1000 m^2), usage 2032 (Industrie de fruits et de légumes congelés de moins de 1000 m^2), usage 2039 (Industrie de produits alimentaires à base de fruits et de légumes de moins de 1000 m^2) ».

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté à Sayabec à la séance ordinaire du 4 décembre 2017

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution 2017-12-494 **Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 5 098.72 $, taxes incluses, pour des frais d'honoraires admissibles au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

Taxe d'accise 2014-2018								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Tetra Tech QI inc.	15309624	3 805.99 $	379.65 $	190.30 $	189.83 $	3 995.81 $	4 375.94 $	09-nov-17
								Honoraires et dépenses
	15309625	300.49 $	29.98 $	15.03 $	14.99 $	315.48 $	345.50 $	09-nov-17
								Honoraires et dépenses
BPR - Infrastructure inc.	10015976	328.14 $	32.73 $	16.41 $	16.37 $	344.50 $	377.28 $	09-nov-17
								Rapport trimestriel
TOTAL	-	4 434.62 $	442.36 $	221.74 $	221.19 $	4 655.79 $	5 098.72 $	-

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 655.79 $ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 442.93 $ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2017-12-495 **Taxe d'accise 2014-2018 – Budget additionnel**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser un budget additionnel de 13 350 $, soit 100 heures à 133.50$/heure, pour le suivi des travaux effectués par la firme Tetra Tech QI inc. dans le dossier du projet 30693TT – sous-projet 500 relativement aux travaux de mise aux normes de l'eau potable.

Résolution 2017-12-496 **Caserne de pompiers – Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 1 583.47 $, taxes incluses, pour des frais liés à la construction de la caserne de pompiers à Sayabec.

Règlements 2013-03, 2015-01 et 2016-20 - Caserne de pompiers								
NOM DE L'ENTREPRISE	**FACTURE**	**MONTANT**	**TVQ**	**TPS**	**50 % de TVQ**	**MONTANT + 50% DE TVQ**	**GRAND TOTAL**	**DATE**
	Une partie de :							
Sécurité Berger inc.	8675	82.23 $	8.20 $	4.11 $	4.10 $	86.33 $	94.54 $	23-nov-17
								Affiche stationnement interdit
Les Architectes Goulet et Lebel	3495	1 295.00 $	129.18 $	64.75 $	64.59 $	1 359.59 $	1 488.93 $	28-nov-17
								Honoraires et dépenses
TOTAL		**1 377.23 $**	**137.38 $**	**68.86 $**	**68.69 $**	**1 445.92 $**	**1 583.47 $**	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 445.92 $ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 137.55 $ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

12.2. Dépôt de la *Liste des déficiences #3* préparée par la firme Goulet & Lebel, architectes, suite à la visite de la caserne de pompiers effectuée le 10 novembre 2017. Des courriels de la part de l'entrepreneur et des architectes nous confirment que les correctifs ont été apportés.

12.3. Dépôt du *Suivi de l'avancement des travaux* transmis au MAMOT par courriel le 27 novembre dernier.

12.4. Dépôt du certificat de réception provisoire préparé par les

Architectes Goulet & Lebel pour l'acceptation provisoire des travaux de construction de la caserne de pompiers à Sayabec.

Résolution 2017-12-497 **Mise aux normes de l'eau potable – Règlement 2017-06 – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 453 380.56 $, taxes incluses, pour des frais liés au projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1 et Lot 2.

Règlement 2017-06 - Mise aux normes

NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
LOT #1:								
Transport Martin Alain inc.	8708	1 620.00 $	161.60 $	81.00 $	80.80 $	1 700.80 $	1 862.60 $	27-oct-17
								Camionnage
Martin Alain	320	3 150.00 $	314.21 $	157.50 $	157.11 $	3 307.10 $	3 621.71 $	29-oct-17
								Camionnage
Action Progex Inc.	Décompte progressif #3	344 829.60 $	34 396.75 $	17 241.48 $	17 198.38 $	362 027.97 $	396 467.83 $	30-nov-17
								Décompte #3 - Lot 1
LOT #2:								
Les Excavations Léon Chouinard & Fils Ltée	44046	31 491.54 $	3 141.28 $	1 574.58 $	1 570.64 $	33 062.18 $	36 207.40 $	09-nov-17
								Décompte #2 - Lot 2
Tetra Tech QI inc.	15309670	4 584.06 $	457.26 $	229.21 $	228.63 $	4 812.69 $	5 270.53 $	16-nov-17
								Honoraires
Englobe Corp.	900240996	8 615.00 $	859.35 $	430.75 $	429.68 $	9 044.67 $	9 905.10 $	02-nov-17
								Honoraires et dépenses
Clerobec inc.	18933	6.48 $	0.65 $	0.32 $	0.33 $	6.80 $	7.45 $	09-nov-17
								Quincaillerie
	Une partie de:							
Laboratoire BSL	66605	33.00 $	3.29 $	1.65 $	1.65 $	34.64 $	37.94 $	25-nov-17
								Analyse d'eau
TOTAL	-	**394 329.68 $**	**39 334.39 $**	**19 716.49 $**	**19 667.22 $**	**413 996.85 $**	**453 380.56 $**	-

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 413 996.85 $ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 39 383.71 $ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale.

13.2. Dépôt du procès-verbal de la 3e réunion de chantier pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2 préparé par Tetra Tech QI inc. Cette rencontre a eu lieu le 8 novembre dernier au centre communautaire de Sayabec.

13.3. Dépôt des dénonciations des entreprises Décartecq inc. et Régulvar inc. pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 1.

13.4. Dépôt du nouveau plan cadastral suite au déplacement du poste de pompage #5 pour permettre de répondre aux besoins du futur développement résidentiel projeté.

Résolution 2017-12-498 **Mise aux normes de l'eau potable – Hydro-Québec – Branchement de l'usine de filtration**

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec l'*Entente de contribution aux couts des travaux* avec Hydro-Québec pour le branchement de l'usine de filtration située sur la route de Ste-Paule. Le montant total de la contribution exigible selon l'entente s'élève à 130 823.05 $ avant taxes.

Cette résolution abroge la résolution 2017-07-296.

13.6. Dépôt de l'échéancier des travaux de la mise aux normes des infrastructures. Ce document a été préparé par l'entrepreneur responsable du projet, Action Progex inc.

Résolution 2017-12-499 **Amélioration rang 3 et route Melucq – Règlement 2016-21 – Paiement de factures**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 179 752.96 $, taxes incluses, pour l'achat de pancartes dans le cadre des travaux de réfection de la voirie de la route Melucq et le rang 3.

Règlement 2016-21 - Voirie Route Melucq et rang 3								
NOM DE L'ENTREPRISE	**FACTURE**	**MONTANT**	**TVQ**	**TPS**	**50 % de TVQ**	**MONTANT + 50% DE TVQ**	**GRAND TOTAL**	**DATE**
ROUTE MELUCQ:								
MRC de La Matapédia	18582	2 894.59 $				2 894.59 $	2 894.59 $	28-nov-17

								Honoraires - Voirie route Melucq
	Une partie de:							
Sécurité Berger inc.	8675	229.05 $	22.85 $	11.45 $	11.43 $	240.47 $	263.35 $	23-nov-17
								Pancartes
RANG 3:								
MRC de La Matapédia	18583	66 292.83 $				66 292.83 $	66 292.83 $	28-nov-17
								Honoraires - Voirie rang 3
Les Entreprises A&D Landry inc.	Décompte #5	34 663.04 $	3 457.64 $	1 733.15 $	1 728.82 $	36 391.86 $	39 853.83 $	01-déc-17
								Travaux réfection rang 3
	Décompte définitif	61 272.76 $	6 111.96 $	3 063.64 $	3 055.98 $	64 328.74 $	70 448.36 $	01-déc-17
								Retenue de 5%
TOTAL		**165 352.27 $**	**9 592.45 $**	**4 808.24 $**	**4 796.23 $**	**170 148.49 $**	**179 752.96 $**	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 170 148.49 $ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2016-21. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 9 604.47 $ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2017-12-500

Fin de contrat pour les travaux de réfection de la route Melucq, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet AIRRL

CONSIDÉRANT Que la municipalité a octroyé un contrat à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée pour la réalisation des travaux de décohésionnement et renforcement de la route Melucq en lien avec la demande AIRRL-2016-212A;

CONSIDÉRANT Que la municipalité a reçu une entente de contribution financière pour la réfection de ce tronçon, par le MTMDET;

CONSIDÉRANT Que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1- Que la municipalité atteste de la fin des travaux de réfection de la route Melucq;
2- Que la municipalité autorise le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTMDET en lien avec ces travaux.

Résolution 2017-12-501 **Fin de contrat pour les travaux de réfection du 3e rang, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet AIRRL**

CONSIDÉRANT Que la municipalité a octroyé un contrat à Les Entreprises A et D Landry inc. pour la réalisation des travaux de décohésionnement et renforcement du 3e Rang en lien avec la demande AIRRL-2016-212B;

CONSIDÉRANT Que la municipalité a reçu une entente de contribution financière pour la réfection de ce tronçon, par le MTMDET;

CONSIDÉRANT Que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1- Que la municipalité atteste de la fin des travaux de réfection du 3e Rang;
2- Que la municipalité autorise le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTMDET en lien avec ces travaux.

15.4. Des glissières de sécurité seront ajoutées aux travaux de la route Melucq, à la hauteur du ponceau à l'entrée de la route. Les travaux, ajoutés au contrat de l'entrepreneur Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée, seront réalisés et payés en 2018.

Résolution 2017-12-502 **Réhabilitation de la route du Lac-Malcolm – Règlement 2017-05 – Paiement de facture**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture NR-0492 au cout total de 12 014.89 $, taxes incluses, à l'entreprise ARPO Groupe-Conseil pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation de la route du Lac-Malcolm.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 10 971.19 $ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 043.70 $ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux

fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2017-12-503 **Réhabilitation de la route du Lac-Malcolm – Entente entre les municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase**

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec et les municipalités de Saint-Noël et Saint-Damase désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à (objet de l'entente);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Sayabec autorise la conclusion d'une entente relative à la réalisation des travaux pour le projet de réhabilitation la route Malcom entre les municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire ainsi que le directeur et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

16.3. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-12-504 **Embauche – Monsieur Serge Tremblay**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'embauche de monsieur Serge Tremblay au poste d'opérateur à l'enlèvement de la neige du 20 novembre 2017 au 27 avril 2018 à raison de 40 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 16 h à 24 h, incluant une période d'une heure pour les repas.

Résolution 2017-12-505

Règlement 2017-16 décrétant une dépense de 722 487 $ et un emprunt de 722 487 $ pour la réfection de la route Pouliot et du deuxième rang vers Val-Brillant – Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2017-16

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 722 487 $ ET UN EMPRUNT DE 722 487 $ POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE POULIOT ET DU DEUXIÈME RANG VERS VAL-BRILLANT

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame Manon Lacroix, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance d'ajournement de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2017-16 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à la réfection de la route Pouliot et du deuxième rang vers Val-Brillant à Sayabec, zone identifiée sur la carte en annexe « B », et selon les estimés en date du 24 novembre 2017 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 722 487 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 722 487 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

Estimation préliminaire

Nom du projet
MUNICIPALITE DE SAYABEC Amélioration de la route Pouliot

Numéro du projet	
7,3-7085-17-44	
Révision	**Date**
PIIRL	2016-06-01
MRC	2017-11-24

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Item n°						MONTANT TOTAL CALCULÉ
						TOTAL
	Segment (annexe N du PIRRL)	**Long. (m)**	**Larg. (m)**	**Sup. (m²)**	**Prix ($/m²) (6.2.1 PIRRL)**	
1.	Segment PIIRL SAY-29-01 - route Pouliot, décohésionnement	1498,00	8,30	12433	45,00 $	559 503,00 $
	Inclus au prix sommaire à redistribuer **(point 6.3 PIRRL)**			16%		89 520,48 $
	Contrôle de la qualité			2,4%		11 190,00 $
	Coût directs du projet					**481 172,52 $**
	Frais de publication					300,00 $
	Honoraires professionnels			5,8%		27 975,00 $
	Imprévus			10,0%		50 944,75 $
	Taxes nettes (frais directs et indirects)			4,9875%		27 949,56 $
	Frais de financement			5,0%		29 417,09 $
	Coûts indirects du projet					**136 586,41 $**
	GRAND TOTAL DU PROJET					**617 758,93 $**

MRC de la Matapédia

Préparé par : Véronique Bouillon, tech.

Approuvée par : Nathalie Lévesque, ing.

Date : 2017-11-24

Estimation préliminaire

Nom du projet
MUNICIPALITE DE SAYABEC Amélioration du Deuxième Rang

Numéro du projet	
7,3-7085-17-44	
Révision	**Date**
PIIRL	2016-06-01
MRC	2017-11-24

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Item n°						MONTANT TOTAL CALCULÉ
						TOTAL
	Segment (annexe N du PIRRL)	**Long. (m)**	**Larg. (m)**	**Sup. (m²)**	**Prix ($/m²) (6.2.1 PIRRL)**	
1.	Segment PIIRL SAY-28-01 - Deuxième Rang, resurfaçage mince	1051,00	6,00	6306,00	15,00 $	94 590,00 $
	Inclus au prix sommaire à redistribuer **(point 6.3 PIRRL)**			16%		15 134,40 $
	Contrôle de la qualité			2,4%		1 892,00 $
	Coût directs du projet					**81 347,60 $**
	Frais de publication					300,00 $
	Honoraires professionnels			5,8%		4 718,16 $
	Imprévus			10,0%		8 636,58 $
	Taxes nettes (frais directs et indirects)			4,9875%		4 738,24 $
	Frais de financement			5,0%		4 987,03 $
	Coûts indirects du projet					**23 380,01 $**
	GRAND TOTAL DU PROJET					**104 727,61 $**

MRC de la Matapédia

Préparé par : Véronique Bouillon, tech.

Approuvée par : Nathalie Lévesque, ing.

Date : 2017-11-24

ANNEXE B

SEGMENT PIIRL SAY-29-01 ET SAY-28-01

LOCALISATION DES TRAVAUX (EXTRAIT DU PIIRL)

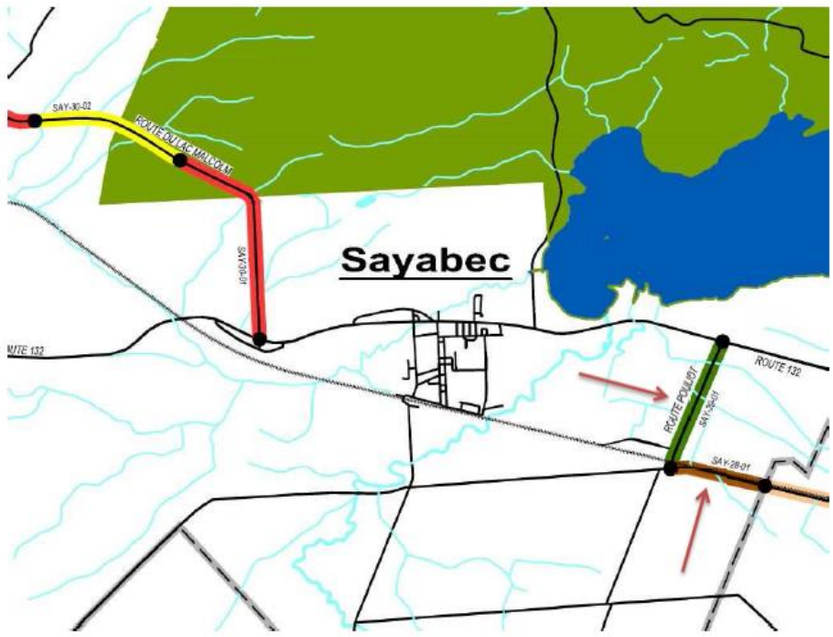

Résolution 2017-12-506

Règlement 2017-17 décrétant une dépense de 1 614 803 $ et un emprunt de 1 614 803 $ pour la reconstruction de la route du deuxième rang vers St-Cléophas à Sayabec – Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2017-17

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 614 803 $ ET UN EMPRUNT DE 1 614 803 $ POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE DU DEUXIÈME RANG VERS ST-CLÉOPHAS À SAYABEC

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame Diane Pineault, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance d'ajournement de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2017-17 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à la reconstruction du deuxième rang vers St-Cléophas à Sayabec, zone identifiée sur la carte en annexe « B », et selon l'estimé en date du 20 novembre 2017 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 614 803 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 614 803 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

70851542 Deuxième Rangreconstruction 2017-11-20

MRC de LA MATAPÉDIA

ESTIMATION DES TRAVAUX

CLIENT : Sayabec Deuxième Rang DOSSIER : 7.3-7085-15-42
PROJET : Reconstruction (2 846 m.lin)

DESCRIPTION	Quantité	Unité	Prix	TOTAL
VOIRIE				
Déblai de voirie	15 080	m^3	5,00 $	75 400 $
Gravier MG-112, posé	22 968	t.m.	12,93 $	296 861 $
Gravier MG-20	10 440	t.m.	16,94 $	176 854 $
Gravier MG-20 b, posé	1 554	t.m.	18,70 $	29 060 $
Pavage 70mm, plus de 300 t, 1000 m.lin.	3 874	t.m.	137,50 $	532 730 $
Déblai et remblai supplémentaire, transition et approche	612	m^3	20,63 $	12 623 $
Ponceau complet, TBA cl IV 450mm (2 ponceaux)	30	mètres	253,00 $	7 590 $
Ponceau complet, TBA cl IV 600mm (2 ponceaux)	34	mètres	288,20 $	9 799 $
Ponceau d'entrée à remettre en place	15	unités	130,90 $	1 964 $
Ponceau d'entrée TBA cl IV 450mm à reconstruire	15	unités	246,40 $	3 696 $
Reprofilage de fossé	5 800	mètres	4,18 $	24 244 $
Ligne de rue continue simple, 1000 m.lin.	2 900	m.lin	1,14 $	3 295 $
Aménagement des extrémités de ponceau 450 mm de Ø	2	unité	220,00 $	440 $
Aménagement des extrémités de ponceau 600 mm de Ø	2	unité	401,50 $	803 $
SOUS-TOTAL VOIRIE				**1 174 115 $**
SOUS TOTAL				**1 175 358 $**
CONTRÔLE DE LABORATOIRE	3,0%			35 261 $
SOUS-TOTAL DES COÛTS DIRECTS				**1 210 619 $**
HONORAIRES PROFESSIONNELS	10,0%			121 062 $
IMPRÉVUS	10,0%			133 168 $
TAXES NETTES	4,988%			73 059 $
FRAIS DE FINANCEMENT	5,0%			76 895 $
GRAND TOTAL				**1 614 803 $**

Nathalie Lévesque, ing. # 113968

Service du génie municipal
MRC de la Matapédia

20 novembre 2017

ANNEXE B

SEGMENT AIRRL Deuxième Rang

LOCALISATION DES TRAVAUX

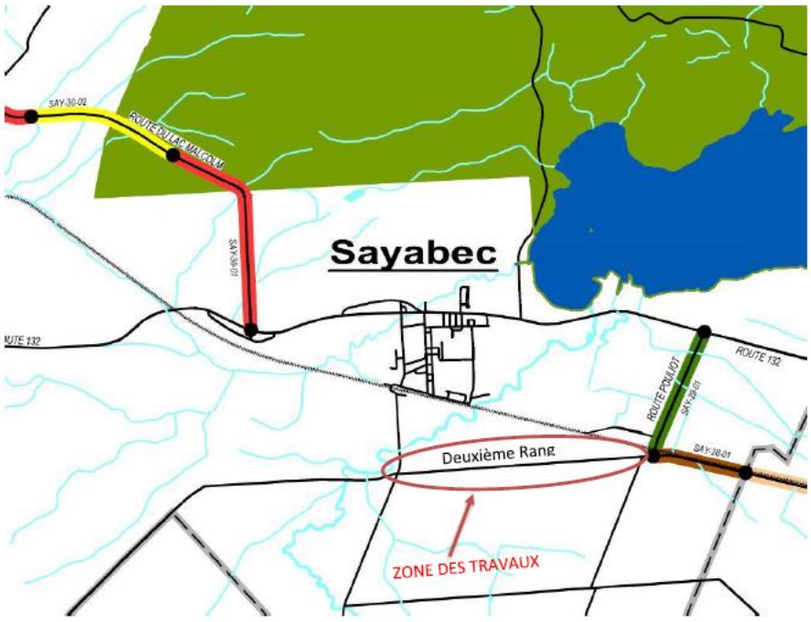

Résolution 2017-12-507 **OMH – Budget révisé**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la dernière révision budgétaire 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sayabec datée du 27 septembre 2017 d'autoriser le versement du montant de 36 601 $, représentant la part de la municipalité (10% du déficit), à l'OMH de Sayabec.

21.1. Dépôt du compte-rendu de la rencontre entre messieurs Bermond Roussel, bénévole impliqué dans les sentiers Mic-Mac, et Simon Pronovost de la SERV concernant le projet acéricole et les impacts sur le sentier de raquette ainsi que la possibilité de déplacer ce dernier.

22.1. Dépôt du courriel de monsieur Christian Roy, Tetra Tech QI inc., déposant une demande de modification au certificat de modification émis par le ministère de l'Environnement en juillet 2017. Cette demande est liée au déplacement de la station de pompage #5 et du développement résidentiel prévu par le promoteur privé.

Résolution 2017-12-508 **Développement résidentiel – Modification au schéma d'aménagement régional – Offre de services**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services pour l'argumentaire relatif à une demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation de Sayabec – Zone 31R préparée par monsieur Bertin Denis, directeur du service d'urbanisme et d'aménagement à la MRC de La Matapédia, et s'élevant au montant total de 2 328.50 $, non taxé.

Résolution 2017-12-509 **Règlement sur la tarification – Avis de motion**

Monsieur Bruno Côté, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement visant à fixer les taxes à taux variés, les taxes spéciales, les taxes de services pour l'assainissement des eaux, l'eau potable et les matières résiduelles pour l'année 2018.

Résolution 2017-12-510 **Règlement d'emprunt pour l'achat d'une surfaceuse – Avis de motion**

Monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement d'emprunt pour faire l'achat d'une surfaceuse pour le centre sportif David-Pelletier.

Résolution 2017-12-511 **Service du développement de la MRC de La Matapédia – Demande de ressource**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire la demande auprès du service de développement de la MRC de La Matapédia afin qu'une ressource soit attitrée au Comité organisateur du 125e de la municipalité de Sayabec.

Affaires nouvelles :

1. Les billets pour le spectacle des Voix de la Vallée sont remis à monsieur Bruno Côté, conseiller.

2. Bris de la biomasse, les membres du conseil demandent à monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, de voir à ce que Groupe Bouffard respecte leur devis. Des démarches seront faites en ce sens rapidement.

3. Monsieur Belzile a demandé à monsieur Renaud Savard de faire peser la biomasse (vérifier le devis pour la densité, taux d'humidité, etc.)

Période de questions :

1. Sentiers Mic-Mac – Questions concernant le stationnement et les poubelles.

2. Stationnement à la caserne de pompiers.

3. Répartition des dossiers : art et culture à déplacer vers la Maison de la Culture, ce qui a été fait.

4. Réclamation aux assurances concernant la baisse de péréquation.

Résolution 2017-12-512 **Ajournement de la séance**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22 h 19 et qu'elle soit ajournée au 12 décembre 2017 à 19 h 30.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-trésorier